



République française  
Département de la Moselle  
Commune de Bining

ARRÊTÉ N°

015/2026

Portant réglementation de la circulation.  
Au niveau du 46 A rue des Moulins  
En raison de la construction d'un branchement  
électrique

**Le Maire de la commune de Bining,**

- vu le Code de la Route, et notamment ses articles R10 à R11, R44 et R225 ;
- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- vu la loi n°82-622 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;
- vu le Code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de police de la circulation et de stationnement ;
- vu l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 sur la signalisation routière ;

Considérant qu'en raison de la construction d'un branchement électrique en accotement au droit de l'immeuble 46 A rue des Moulins, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier par l'entreprise LORELEC de Dardilly, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

**A R R Ê T É**

- Art.1 :** La circulation des véhicules de toutes catégories se fera sur chaussée rétrécie, au droit des travaux 46 A rue des Moulins, du 01 juin 2026 au 10 juin 2026
- Au droit des travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h et le dépassement sera interdit.
- Art.2 :** Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.
- Art.3 :** La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par l'entreprise LORELEC de DARDILLY qui assurera la fourniture, la pose et la maintenance.
- Art.3 :** MM. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rohrbach-lès-Bitche ;  
M. le chef de l'entreprise LORELEC de Dardilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Bining, le 12 mai 2026

Le Maire

